



Commission de révision agricole du Canada
Comité consultatif des parties prenantes
Le 27 janvier 2026, 13 h HNE, par Zoom

PROCÈS-VERBAL

Présences

Emily Crocco, présidente de la Commission
Chris Araujo
Gillian Burnett
Jorge Correa
Maria El-Hachem
Thomas Enns
Frédéric Lapointe
Claudia Larocque
Marie-Hélène Lavoie
Geneviève Parent
Russell Reitsema
Philippe Tremblay
Robert Scriven
Skyler Veazey

Absences

Melanie Nobre
Jan Holmes
Sherri-Lynn Foran
Vincent Lamontagne

1 Mot de bienvenue

Emily souhaite la bienvenue aux membres.

2 Ajouts à l'ordre du jour

Aucun nouveau point n'est proposé.

Le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2025, qui a été remis aux membres du comité au préalable, est approuvé à l'unanimité.

3 Mandat révisé

Madame Crocco présente le mandat révisé du comité consultatif. Les modifications concernent principalement la composition du comité et le transfert de responsabilités de la présidence du comité à la présidente de la Commission. Cette nouvelle approche vise à mieux s'adapter au fonctionnement actuel.

Les membres ne soulèvent aucune objection. Le mandat révisé est approuvé. Il sera finalisé et publié sur le site Web de la Commission.

4 Composition du comité et présentations

Madame Crocco remercie les membres sortants, Pierre Lampron et Moya McAlister, pour leurs contributions, leurs mandats s'étant terminés à la fin de l'année dernière.

Elle accueille ensuite deux nouveaux membres : Thomas Enns, avocat au sein du gouvernement de la Saskatchewan et avocat général associé à la Water Security Agency – également agriculteur dans une ferme de production céréalière et maraîchère – ainsi que Vincent Lamontagne, avocat spécialisé en droit agricole basé au Québec.

Par la suite, les membres et les représentants des parties prenantes se présentent et décrivent brièvement leurs rôles.

5 Compte rendu de la présidence

Mises à jour sur le fonctionnement

Madame Crocco indique qu'en réponse aux commentaires du comité, la Commission a décidé de maintenir les conférences de gestion d'instance (CGI).

Madame Crocco mentionne également que le formulaire de demande de révision a subi quelques modifications mineures et que le guide complet des procédures de la Commission a été envoyé aux réviseurs du SCDATA pour une révision en langage clair. Une version révisée est attendue au début du mois de février.

Mise à jour des Règles de la Commission

Madame Crocco explique que les avocats du ministère de la Justice effectuent un examen complet des modifications proposées aux Règles de la Commission. Au lieu de se concentrer uniquement sur les modifications suggérées, ils adoptent une approche plus globale visant à améliorer la clarté, l'organisation et l'harmonisation avec les pratiques actuelles de rédaction.

Elle ajoute qu'une fois cet examen terminé, la Commission transmettra la version mise à jour au comité consultatif et au sous-comité des Règles pour obtenir leurs commentaires.

Madame Crocco souligne également que les travaux se poursuivent avec le Secrétariat du Conseil du Trésor concernant la production d'un résumé de l'étude d'impact de la réglementation. L'échéancier pour ces travaux n'est pas encore fixé.

Formation sur place

Madame Crocco donne une mise à jour sur la participation de la Commission à une séance de formation sur place avec des agents des services frontaliers à l'aéroport d'Ottawa. La séance visait à donner de l'information utile sur l'application de la loi en première ligne, notamment les procédures d'inspection et l'utilisation de systèmes automatisés. Une séance de formation similaire s'est tenue à l'aéroport de Montréal en mai 2025.

Nombre de dossiers

Monsieur Lapointe présente un aperçu de la charge de travail et du rendement de la Commission pour l'exercice en cours. Il souligne que, comparativement à l'an dernier, le nombre de nouveaux dossiers, de décisions et d'audiences est au même niveau, voire plus élevé, et que le total devrait surpasser celui de

l'exercice précédent. Le rendu des décisions aussi est stable : environ les deux tiers des décisions confirment le procès-verbal ou la décision du ministère.

Madame Crocco souligne l'augmentation importante de la charge de travail en cinq ans. Elle mentionne que le nombre de nouveaux dossiers reçus annuellement par la Commission a presque triplé, tandis que le nombre d'arbitres nommés a diminué. Elle insiste sur l'importance de pourvoir le poste d'arbitre vacant et note que des ressources supplémentaires seraient utiles si les circonstances le permettent.

6 Table ronde

Les membres échangent sur la possibilité que des changements plus larges, à l'échelle du système, en dehors de la Commission, puissent contribuer à réduire le nombre de dossiers faisant l'objet d'une révision.

Madame Crocco rappelle aux membres que le rôle de la Commission est d'agir en tant qu'instance d'appel indépendante et accessible, et que la Commission n'a pas d'opinion sur le nombre convenable de dossiers à réviser.

Les membres discutent également de la manière dont les CGI contribuent à l'efficacité procédurale. Bien qu'elles soient utiles pour clarifier les questions en litige et gérer les dossiers, elles n'ont pas considérablement fait réduire la charge de travail globale.

Politique sur l'intelligence artificielle

Madame Crocco indique que la Commission élabore actuellement une politique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA). Cette politique précisera comment les parties devant la Commission peuvent utiliser l'IA. Elle indiquera aussi clairement que les arbitres n'utiliseront pas d'outils d'IA pour rédiger leurs décisions et présentera les risques associés à l'utilisation de l'IA par les parties.

Une version préliminaire de la politique sera envoyée au comité afin d'obtenir des commentaires écrits avant la prochaine réunion.

7 Dates des prochaines réunions

- Mardi 24 mars 2026
- Mardi 26 mai 2026